

**NOTICE
TECHNIQUE**

MANILLE FORME C GRADE 80

GENERALITES

Les Manilles Forme C Grade 80 sont des dispositifs utilisés dans la fabrication d'élingues chaîne de levage Grade 80 suivant la norme EN 818-4, ou dans des dispositifs statiques.

CHARGE MAXIMALE D'UTILISATION (CMU)

Toutes les indications concernant la CMU sont valables pour des produits neufs ou non utilisés et qui sont installés dans des conditions normales d'utilisation. Les conditions extrêmes d'utilisation doivent être prises en considération lors du choix de la manille.

La CMU dépend de la température de la manille (voir tableau 1).

La CMU correspond à des charges statiques. En cas d'utilisation dynamique la charge réelle peut augmenter énormément. Dans le cas d'un travail intensif, la fatigue peut causer une rupture imprévisible. Prenez également en compte les informations concernant les élingues chaîne dans la notice technique correspondante ainsi que les éléments de la norme EN 818-4.

La CMU correspond à une charge appliquée directement dans l'axe de symétrie de la manille. Les charges latérales sont interdites. Les soudures sur les manilles entraînent des modifications sur la structure de l'acier et affectent donc la CMU. Les réparations et soudures sont interdites.

Les Manilles Forme C Grade 80 ne peuvent être utilisées ni dans l'acide ni en milieu acide. Elles ne peuvent être ni galvanisées à chaud ni électro zinguées.

Tableau 1

Charge Maximale d'Utilisation (CMU) en % en fonction de la température de la manille			
de -40°C à +200°C	de +200°C à +300°C	de +300°C à +400°C	au-delà de +400°C
100 %	90 %	75 %	interdit

La présente Notice Technique est susceptible d'évoluer, il appartient à l'utilisateur de s'assurer de sa validité.
En aucun cas elle ne peut se substituer à une norme ou un règlement en vigueur.

Propriété exclusive de Waltermann. Reproduction interdite sans notre accord.

MONTAGE ET UTILISATION

Les manilles doivent être inspectées visuellement avant utilisation ou au moment du montage en fonction des critères suivants :

- Axe et corps ne doivent pas être tordus, déformés ou excessivement usés (usure de 5 % maximum)
- Axe et corps doivent être exempts de fissures, d'entailles.
- Les manilles doivent uniquement être montées avec leur axe d'origine.
- Les filetages du corps et de l'axe ne doivent pas être endommagés.
- Les marquages doivent être visibles.
- L'axe doit être correctement vissé.
- La collerette de l'axe et la base de l'écrou doivent reposer bien à plat sur la surface de l'œil de la manille. L'écrou doit être sécurisé par une goupille.

CONTROLE

Il est impératif de faire contrôler régulièrement les manilles par une personne compétente, au minimum conformément aux normes nationales en vigueur et à toutes les exigences de la Directive Machine. L'intervalle entre 2 contrôles ne doit pas dépasser 12 mois.